

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00154

Numéro SIREN : 539 868 422

Nom ou dénomination : SJ-3P

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2020 sous le numéro de dépôt 3254

# Greffe du tribunal de commerce de Draguignan



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 13/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/3254

### Déposant :

Nom/dénomination : SJ-3P

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

N° SIREN : 539 868 422

N° gestion : 2012 B 00154



Handwritten signature and date.



**BNA/2012 B 00154**  
**SJ-3P**  
**338 ROUTE DE CABBARRAS**  
**83440 TOURRETTES**

**Nos références : BNA/2012 B 00154**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**  
**(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)**

**CONCERNANT :**

Forme juridique : **Société à responsabilité limitée à associé unique**

Dénomination sociale : **SJ-3P**

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

**338 ROUTE DE CABBARRAS**  
**83440 TOURRETTES**

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° **539868422 R.C.S Draguignan**

Le greffier soussigné constate le **13/08/2020** le dépôt, enregistré sous le numéro **2020/3254**, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le **31/12/2019**

Récépissé délivré le **13/08/2020**  
Maître **Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ**  
Maître **Odile GIULIANO**



RCS DRAGUIGNAN : 444 404 206 - TVA FR 1044440420600013  
REGLEMENT PAR CHEQUE, DES RECEPTION, A L'ORDRE DE LA SELARL Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ, GREFFIERS.  
SIREN : 444 404 206 R.C.S DRAGUIGNAN  
IBAN : FR7940031000010000357892M97 CDCGRPP



**SARL SJ-3P**  
**SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU**  
**CAPITAL DE €30 000**  
**SIEGE SOCIAL : 338 Route de Cambarras**  
**83440 TOURETTES**  
**RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422**

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

**13 AOUT 2020**

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le n°

2020 / 3254

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mil vingt

Le 29 juin

A 19 heures,

Le soussigné Monsieur PUPPO Anthony, associé unique et gérant de la société SJ-3P, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 30 000 EUROS,

1) Déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

3) Adopte les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31/12/2019, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 18 479,78 Euros et décide de l'affecter comme suit :

- 18 479,78 euros au compte « report à nouveau »

A.P.



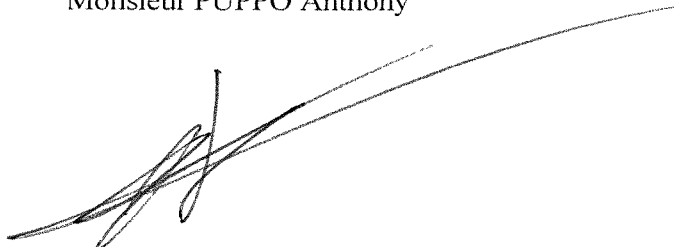
\_\_\_\_\_

Conformément à la loi, l'Associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents.


De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**SIGNATURE**

Monsieur PUPPO Anthony



A.P.



**SARL SJ-3P**  
**SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU**  
**CAPITAL DE €30 000**  
**SIEGE SOCIAL :338 Route de Cambarras**  
**83440 TOURRETTES**  
**RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422**

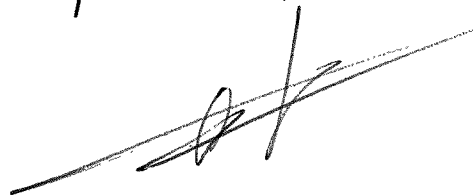
**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/06/2020 AU TITRE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 18 479,78 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- 18 479,78 euros au compte « report à nouveau »

Signature de la gérante précédée de la mention manuscrite  
"certifiée conforme"

*Certifiée Conforme*



**SARL SJ-3P**  
**SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU**  
**CAPITAL DE €30 000**  
**SIEGE SOCIAL : 338 Route de Cambarras**  
**83440 TOURRETTES**  
**RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422**

**RAPPORT DE GESTION**  
**Établi par la gérance sur les opérations de l'exercice**  
**Clos le 31/12/19**  
**(Article 340 de la loi du 24 juillet 1966)**

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été établis dans le respect du principe de prudence. Il s'agit d'un premier exercice. Un rappel des comptes de 2018 est fourni à titre comparatif

**PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

**SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent.

EN EUROS

<b>ACTIF</b>	<b>EX. CLOS LE 31/12/2019</b>	<b>EX. CLOS LE 31/12/2018</b>	<b>Ecart en %</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	128 103	179 886	- 28,79
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	198 805	116 367	+ 70,84
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	328 195	297 740	+ 10,23

A.O.



<b>PASSIF</b>	<b>EX. CLOS LE 31/12/2019</b>	<b>EX. CLOS LE 31/12/2018</b>	<b>Ecart en %</b>
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	30 000	30 000	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	18 480	4 982	+ 270,95
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	57 707	39 227	+ 47,11
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	328 195	297 740	+ 10,23

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 455 313 Euros hors taxes alors qu'il était de 433 576 euros, soit une augmentation de 5,01 %.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un résultat d'exploitation de 17 638 soit une augmentation de 373,12 %.

Compte tenu des produits et des charges de toute nature, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 18 479,78 €, soit une augmentation de 270,95 %.

### **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Je vais porter tous mes efforts au développement du chiffre d'affaires tout en maintenant à juste niveau les frais fixes de structure.

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 18 479,78 Euros que j'envisage d'affecter comme suit :

- 18 479,78 euros au compte « REPORT A NOUVEAU »

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis la date de clôture de l'exercice écoulé, l'activité de notre Société s'est poursuivie normalement, aucun événement important ou notable ne s'étant produit.

### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

L'objet même de notre société fait que je n'ai rien à signaler à ce titre.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUEES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, je vous informe que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

A.P.



**PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE**

Je vous signale que notre société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation ou prise de contrôle dans d'autres sociétés.

**La gérance**



A.P.



**SARL SJ-3P**  
**SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU**  
**CAPITAL DE €30 000**  
**SIEGE SOCIAL : 338 Route de Cambarras**  
**83440 TOURRETTES**  
**RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 Juin 2020**

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 (article L223-19 du Code de Commerce), je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Monsieur PUPPO ANthony, gérant, a perçu une rémunération de gérance pendant l'exercice clos le 31/12/2019 de 12 000,00 €.

Je vous précise que ces opérations ont été effectuées dans des conditions normales.

**Signature de la gérante avec la mention manuscrite "lu et approuvé, certifié conforme"**

*lu et approuvé, certifié conforme*





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	SARL SJ-3P	Adresse du siège social:	338 ROUTE DE CABBARRAS 83440 TOURRETTES
SIRET	5 3 9 8 6 8 4 2 2 0 0 0 2 0	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

83300 DRAGUIGNAN  
Déposé sous le n° 2020/3254

**B ACTIVITE**

Activités exercées: BOITES DE COMPETITION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%				
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt territorial de l'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre

Nom	
NIF	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SECOR AZUR 1289 Avenue Rhin et Danube 06140 VENCE Tél: 04.93.58.89.13	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 21/04/2020 Lieu: TOURRETTES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: GEDANT MR PUPPO Anthony
	Signature: Certifié sincère et véritable

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés applicable et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD  
2020

Formulaire obligatoire  
(article 223 du Code general des impôts)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	c
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					d
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

**I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

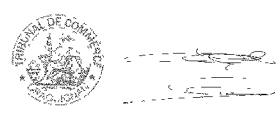
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
1 M PUPPO ANTHONY ASS.GERANT 3613 ROUTE DE FREJUS 83440 FAYENCE	300	2019	12 000				

**J DIVERS**  
\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)  
  
\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	25 116
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Cepis Group



Désignation de l'entreprise SARL SJ-3P  
 Adresse de l'entreprise 338 ROUTE DE CAMBARRAS 83440 TOURRETTES Néant   
 Numéro SIRET \* 53986842200020  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 12 Durée de l'exercice précédent \* 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				[3 1 1 2 2 0 1 9]		[3 1 1 2 2 0 1 8]		
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
<b>ACTIF</b>								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	150				
	Immobilisations corporelles *	028	030	325 037	197 474	127 563	179 346	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	540		540	540	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>325 727</b>	<b>197 624</b>	<b>128 103</b>	<b>179 886</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	28 230		28 230	27 020	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	84 545	128	84 417	61 293
		Autres * (3)	072	074	2 634		2 634	5 223
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	83 524		83 524	22 831	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 287		1 287	1 487	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>200 220</b>	<b>128</b>	<b>200 092</b>	<b>117 854</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>525 946</b>	<b>197 752</b>	<b>328 195</b>	<b>297 740</b>
<b>PASSIF</b>								
				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	30 000	30 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	3 000	3 000			
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131					
	Report à nouveau		132					
	Résultat de l'exercice		134	6 227	1 246			
	Provisions réglementées		136	18 480	4 982			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>57 707</b>	<b>39 227</b>			
	Provisions pour risques et charges		144					
	<b>Total II</b>	<b>154</b>						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	9 758	16 072			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	16 100	9 907			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	127 735	122 844			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)		169	102 499	109 690			
	Produits constatés d'avance		174					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>270 487</b>	<b>258 513</b>				
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>328 195</b>	<b>297 740</b>				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			5 276			
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182			5 523			
				184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire article 302 N° 1115 visé par le C.C.C. (certificat des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le						
		SARL SJ-3P		3	1	1	2	0	1	9	Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				210	448 621					426 729					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209											
	Production vendue	biens		215											
		services *		217	6 692					6 847					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													
	Production immobilisée *														
	Subventions d'exploitation reçues														
	Autres produits				3 707					2 334					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	459 020					435 910				
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	194 830					181 433				
	Variation de stock (marchandises) *				236	(1 210)					(11 772)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	593					450					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240											
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 9 610 - immobilier)				242	133 265					168 507					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 321)				244	6 805					3 940					
Rémunérations du personnel *				250	40 661					23 229					
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 233					8 384					
Dotations aux amortissements *				254	57 306					58 003					
Dotations aux provisions				256											
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)				262	898					8					
Autres charges (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				260											
Total des charges d'exploitation (II)				264	441 382					432 182					
				270	17 638					3 728					
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				(III)											
Produits financiers				(IV)											
Produits exceptionnels				(V)											
Charges financières				(VI)											
Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 347 348)				(VI)	190					248					
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	35					99					
				306	(1 067)					(1 600)					
				310	18 480					4 982					
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>															
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316											
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318											
Provisions non déductibles *				322											
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324											
Divers * (dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés 247) écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248				330	35										
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249				251											
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche (44 octies et octies V)	987	Zones de revitalisation de la déense (44 octies bis)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies VI)	989	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors C.I.F. (en 44 septies)	990							
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 septies bis)	992	350						
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					Zone de développement prioritaire (44 septies decies)	993	Dédution exceptionnelle simala (sur de conduite)	641	1 067					
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					17 448					354				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				352											
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356											
Déficits antérieurs reportables : * 29 870 dont imputés sur le résultat :										360 17 448					
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0					372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Déficits



**ANNEXE DÉCLARATION 2033-B**

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P

31/12/2019

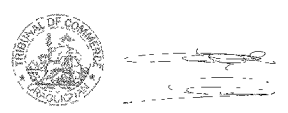
**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

<b>Détail des réintégrations diverses</b>			
PENALITES ET AMENDES			35
<b>Total des réintégrations diverses</b>		<b>330</b>	<b>35</b>

<b>Détail des déductions diverses</b>			
C.I. APPRENTISSAGE 2019			1 067
<b>Total des déductions diverses</b>		<b>350</b>	<b>1 067</b>

Dossier N° 001514 en Euros.

SECOR AZUR



Néant  \*

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404			406		
	Autres	410	150	412		414			416	150	150
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424			426		
	Constructions	430		432		434			436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	53 896	442	542	444			446	54 438	54 438
	Installations générales, agencements divers	450	17 592	452	2 100	454			456	19 692	19 692
	Matériel de transport	460	242 355	462	135	464			466	242 490	242 490
	Autres immobilisations corporelles	470	5 671	472	2 747	474			476	8 418	8 418
	Immobilisations financières	480	540	482		484			486	540	540
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>320 203</b>	<b>492</b>	<b>5 523</b>	<b>494</b>			<b>496</b>	<b>325 727</b>	<b>325 727</b>
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	150	502		504			506	150	
	Terrains	510		512		514			516		
	Constructions	520		522		524			526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	23 869	532	7 291	534			536	31 160	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 593	542	1 694	544			546	8 287	
	Matériel de transport	550	106 494	552	47 155	554			556	153 649	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 211	562	1 166	564			566	4 378	
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>140 317</b>	<b>572</b>	<b>57 306</b>	<b>574</b>			<b>576</b>	<b>197 624</b>	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Regularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.  
 (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

C.gif (rev. 11)

Dossier N° 001514 en Euros

SECOR AZUR





4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	128	652		654		656	128
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>128</b>	<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	<b>128</b>

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	
	780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	29 870
Déficits imputés	983	17 448
Déficits reportables	984	12 423
Déficits de l'exercice	860	
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>	<b>12 423</b>

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

Dossier N. 001514 en Euros

SEC OR AZUR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



5

Formulaire obligatoire (art 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois	
		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	455 313
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	455 313
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	531
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	1 210
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	3 176
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	4 917
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		121	230 286
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	53 503
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	898
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	284 686
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 175 543
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	175 543
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE. cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	455 313
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2019
Date de cessation		186	31/12/2019
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée (ligne 143) portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE SD 3 Répartition des salaires et dans la notice n° 2033 NOT SD 3 Cotisation fonctère des entreprises - qualification des effectifs.



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 3 9 8 6 8 4 2 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SJ-3P

ADRESSE (voie) 338 ROUTE DE CAMBARRAS

CODE POSTAL 83440 VILLE TOURETTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M  Nom patronymique PUPPO Prénom(s) ANTHONY  
 Nom marital  % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 300  
 Naissance : Date 040487 N° Département 06 Commune CAGNES SUR MER Pays   
 Adresse : N° 3613 Voie ROUTE DE FREJUS  
 Code postal 83440 Commune FAYENCE Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



SARL SJ-3P

338 ROUTE DE CAMBARRAS

83440 TOURRETTES

**ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

***SECOR AZUR***

*1289 Avenue Rhin et Danube*

*06140 VENCE*

*04.93.58.89.13*



**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Etat des immobilisations	^
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

#### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	594
Dettes fiscales et sociales	1 437
Total	2 036

#### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 287
Total	1 287

